http://www.ayn.fr/spip.php?article1010

26 mai 2019 - Élections européennes

- Démarches - Vie pratique - Élections - Archives -



Date de mise en ligne : mercredi 3 avril 2019

Date de parution : 26 mai 2019

Copyright © AYN en SAVOIE - Tous droits réservés

Navigation rapide

- Décret de convocation des électeurs
- Candidatures
- Propagande électorale
- Bureau de vote
- Résultats

Décret de convocation des électeurs

Candidatures

La liste des candidatures est disponible sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Propagande électorale

L'affichage légal dans le cadre de la campagne pour les élections européennes du 26 mai 2019 pourra se faire à partir du lundi 13 mai, sur les panneaux mis en place au jeu de boules.
Étant donné le très grand nombre de listes candidates, l'affichage est réalisé sur des demi-panneaux et recto-verso. Il n'y a pas de panneau 0.

Rappel : l'affichage électoral en dehors des panneaux prévus à cet effet est interdit.

Bureau de vote

Le bureau de vote unique est situé dans la mairie.

Il sera ouvert de 8 h 00 à 18 h 00.

Attention. En raison du chantier devant la mairie-école, l'accès au bureau de vote se fait par l'arrière du bâtiment.

Résultats

Les résultats sont consultables sur le site du Ministère de l'Intérieur.

Copyright © AYN en SAVOIE